Image not found or type unknown

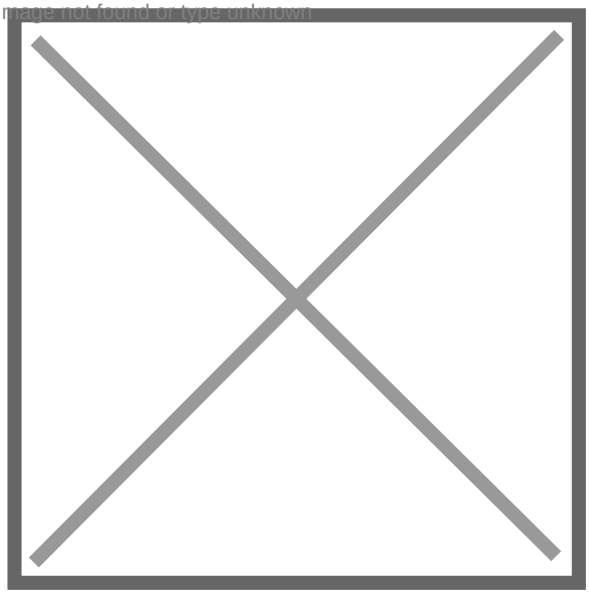

Charges sociales pour une travailleur retraite

Par **nicole**, le **31/03/2011** à **21:28**

Bonjour,
j'ai repris un petit travail alors que je suis retraite je voudrais savoir si je dois payer les charges sociales sur mon salaire retraite veillesse, complementaire chomage alors que je ne profiterai jamais de ces services merci de ma répiondre

Par **Cornil**, le **03/04/2011** à **00:17**

Bonsoir Nicole
Désolé, mais oui, ton emploi repris après retraite , ce qui est permis maintenant sans plus de restrictions , subira les mêmes charges sociales qu'un salarié non retraité , même si celles-ci ne t'apporteront personnellement rien de plus.
Question d'égalité avec les jeunes non retraités qui auraient pu exercer le même emploi.

Par **nicole**, le **06/04/2011** à **18:22**

merci pour la réponse mais je trouve injuste

Par **Cornil**, le **06/04/2011** à **23:00**

Bonsoir Nicole

Je t'ai répondu sur la question de droit!
Maintenant, juste ou ijuste, c'est chacun qui voit à sa propre lorgnette!
Que les retraités bénéficient pour reprendre un emploi cumulé avec leur retraite de conditions plus favorables pour eux et l'employeur qu'un petit jeune, tu trouves donc cela juste?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés